

**NOM :**

**Prénom :**

## **FICHE DE PRESCRIPTION D'UN BILAN PSYCHOMOTEUR PAR LE MEDECIN REFERENT MEDITERRANEE**

Bilan psychomoteur prescrit le :

par :

<i>Cachet du médecin prescripteur</i>
---------------------------------------

### **BILAN PSYCHOMOTEUR**

Après la rédaction du **compte rendu de bilan**, le psychomotricien en adressera un exemplaire à la coordination du Réseau Méditerranée.

Si le bilan est réalisé par un praticien libéral, une prestation dérogatoire pour la réalisation du bilan psychomoteur sera versée directement au psychomotricien suivant les modalités suivantes :

- Les parents présentent cette feuille de prescription au psychomotricien.
- Le psychomotricien déduit du montant du bilan à payer par les parents la somme de **45 euros**.
- Le psychomotricien adresse un exemplaire du **compte rendu de bilan** à la coordination du Réseau Méditerranée, **accompagné de cette prescription**, à l'adresse suivante :

#### **Réseau Méditerranée**

CH Edouard Toulouse  
118, Chemin de Mimet  
13015 Marseille  
09 67 33 42 72

Email : [suivi.prema@reseauperinatmed.fr](mailto:suivi.prema@reseauperinatmed.fr)

- A la réception du compte rendu et de la prescription, le Réseau Méditerranée règlera directement au psychomotricien la somme de **45 euros**.